



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt

## Exploitants forestiers certifiés PEFC

Objet : Contrôle interne du respect du cahier des charges pour l'exploitant forestier

Madame, Monsieur,

Votre entreprise a mis en place une chaîne de contrôle PEFC pour son activité d'exploitation forestière.

L'exploitant forestier, en tant que premier maillon de la chaîne de contrôle PEFC, occupe une place centrale dans notre dispositif.

La particularité de l'activité d'exploitation forestière réside dans le fait qu'elle se situe à la fois dans le cadre de la certification de chaîne de contrôle, mais aussi de la certification de la gestion forestière durable.

Ainsi, l'exploitant est tenu de respecter les règles de chaîne de contrôle (Annexes 15 et 16 du schéma français de certification forestière) mais aussi le cahier des charges national pour l'exploitant forestier (Annexe 7 du schéma français de certification forestière).

C'est pourquoi l'activité d'exploitation forestière fait l'objet de deux types de contrôle :

- L'audit externe de chaîne de contrôle réalisé annuellement par votre organisme certificateur, et,
- Le contrôle interne du respect du cahier des charges pour l'exploitant forestier réalisé par l'Entité d'accès à la certification PEFC (EAC - délégation régionale) compétente dans votre région.

Le schéma français de certification forestière (Chapitre 1 §3.b.1.4), dispose que l'EAC contrôle chaque année 10 % des entreprises d'exploitation forestière dont le siège social se situe dans son territoire de compétence.

Ce contrôle vise à vérifier la bonne application de l'ensemble des points du cahier des charges pour l'exploitant forestier. Celui-ci se déroule sur une demi-journée et consiste à la visite d'un ou plusieurs chantiers d'exploitation.

Ces contrôles sont fondamentaux car ils sont le gage de la crédibilité du système PEFC. Ils permettent à la fois de prévenir les pratiques d'exploitation non conforme, mais également d'échanger avec vous sur les difficultés que vous pouvez rencontrer dans



PEFC FRANCE  
8, avenue de la République - 75011 PARIS  
Tél. : +33 1 43 46 57 15  
[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)  
[info@pefc-france.org](mailto:info@pefc-france.org)





votre activité et le respect du cahier des charges. Ils sont donc aussi une occasion d'échanges avec les acteurs régionaux de la filière forêt-bois.

Nous sommes conscients que ces contrôles sont une contrainte supplémentaire dans l'organisation de votre travail, et qu'ils s'ajoutent à l'audit annuel. Nous vous remercions donc du temps accordé par votre entreprise à cette visite.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'EAC